



Commune d'Aunac-sur-Charente

délibération :
D_2024_3_7

L'an deux mille vingt quatre, le lundi 08 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur CHAMPALOUX Didier, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 16

Date de convocation du : 02 Avril 2024

Présents : 15

Présents : Madame FONTANAUD Cécile, Monsieur QUERAUX Nicolas, Monsieur SPANJERS Henrick, Monsieur BEAU Jacques, Madame BOUILLON Françoise, Madame CARDIN-TINARD Christelle, Monsieur CHAMPALOUX Didier, Madame DUTOYA Jacqueline, Monsieur GAUTHIER Yves, Monsieur HAMON Jérémy, Monsieur HOFFMANN Pascal, Monsieur LUNE Philippe, Monsieur MASSETEAU Aliptien, Madame PALOMBO-ROUGIER Vanessa, Madame POUVREAU Johanna

Votants : 16

**Objet : Programme
pluriannuel de gestion 2024 -
2033 des bassins d'Argentor,
Lizonne, et Son Sonnette -
enquête publique - Avis du
conseil municipal**

Pouvoirs :

Monsieur ARLIN Jérôme a donné pouvoir à Monsieur QUERAUX Nicolas

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARLIN Jérôme

Secrétaire de Séance : Monsieur Henrick SPANJERS

Vu le courrier de la Préfecture de la Charente reçu le 02/02/2024, demandant l'avis du conseil municipal d'Aunac sur Charente sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins Argentor, Lizonne et Son-Sonnette,

Vu l'article R181-38 du code de l'environnement,

Vu le dossier soumis à enquête publique préalable à :

- La déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins Argentor, Lizonne et Son-Sonnette au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,
- La déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0,

Un programme pluriannuel de gestion (PPG) est un document de planification établi à l'échelle d'un bassin versant (ou d'une fraction de bassin versant), programmant des actions permettant d'atteindre l'objectif du bon état imposé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Ce document permet également de justifier une Déclaration d'Intérêt Général nécessaire à la réalisation des actions, mais aussi de débloquent des aides des financeurs publics (agences de l'eau, région, état, départements, etc.) conditionnés par l'existence d'une démarche concertée à une échelle hydrographiquement cohérente.

Suite à la réalisation d'un diagnostic sur ses bassins versants, le Syndicat des bassins Argentor, Lizonne et Son-Sonnette (SBAISS) a validé, en concertation avec les 3 EPCI membres et les partenaires techniques et financiers, 30 actions, réparties dans 7 enjeux globaux et 15 objectifs opérationnels :

Enjeux	Objectifs opérationnels
Hydromorphologie	Restaurer les fonctionnalités du lit mineur Améliorer la connaissance sur le fonctionnement du réseau hydrographique secondaire
Habitats rivulaires et berges	Favoriser la fonctionnalité de la ripisylve Limiter la propagation des espèces invasives et la dégradation des berges
Continuité écologique	Garantir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments
Habitats naturels et lit majeur	Préserver la richesse faunistique et floristique
	Amélioration des connaissances
Gestion quantitative de l'eau	Augmenter les apports et la durée des écoulements
	Limiter l'impact des crues
	Retirer les embâcles et les déchets après les crues
	Suivis des niveaux d'eau
Gestion qualitative de l'eau	Augmenter la capacité d'autoépuration du cours d'eau
	Améliorer la qualité de l'eau provenant du bassin versant
	Amélioration des connaissances
Communication	Informers et sensibiliser les usagers du cours d'eau et la population



Actions permettant de répondre aux enjeux – 30 fiches actions

- ✓ Recharge granulométrique en lit mineur (banquettes, radiers, blocs épars)
- ✓ Reméandrage en lit majeur ou remise en fond de vallée du cours d'eau
- ✓ Reconnexion d'annexes hydrauliques
- ✓ Aménagement de zones d'abreuvement et de mise en défens des berges
- ✓ Protocole de gestion des ouvrages hydrauliques
- ✓ Protection de berges ponctuelles
- ✓ Inventorier les affluents, les exutoires des sources qui rejoignent la rivière et les dégradations hydromorphologiques présentes
- ✓ Plantation et régénération de la ripisylve
- ✓ Entretien préventif de ripisylve
- ✓ Fixation et retrait des embâcles
- ✓ Lutte contre les espèces animales invasives
- ✓ Lutte contre les espèces végétales aquatiques invasives
- ✓ Lutte contre les espèces végétales terrestres invasives
- ✓ Surveillance des traversées de lignes électriques
- ✓ Etude pour le rétablissement de la continuité écologique des moulins à l'échelle d'un linéaire groupé ou sur des ouvrages ponctuels
- ✓ Travaux de rétablissement de la continuité écologique sur les moulins
- ✓ Travaux de rétablissement de la petite continuité écologique sur les ouvrages hors moulins (franchissements, seuils en pierre)
- ✓ Conservation et restauration de zones humides
- ✓ Conservation et restauration de haies Mise en place de suivis faunistiques et écologiques
- ✓ Accompagnement des pratiques agricoles
- ✓ Conservation/restauration des zones d'expansion des crues
- ✓ Conservation et restauration des sources
- ✓ Accompagnement des acteurs du territoire dans une meilleure gestion des eaux pluviales et de ruissellement
- ✓ Mise en place de réseaux de suivi quantité de l'eau (écoulements, piézométriques, limnimétriques)
- ✓ Suivis qualité de l'eau
- ✓ Inventaires et Accompagnement dans la mise aux normes et les vidanges de plan d'eau
- ✓ Acquisition et effacement de plan d'eau
- ✓ Gestion du risque pollution
- ✓ Mise en place d'outils pédagogiques et de sensibilisation

L'ensemble de ces actions est compatible avec le SDAGE et le SAGE.

Ces actions sont réparties sur les 3 bassins versants :

Total des travaux

Résultats attendus

	Argentor	Lizonne	Son-Sonnette	Total
Restauration hydromorphologique de cours d'eau (km cours d'eau)	2,6	1,6	3,2	7,4
Restauration de la continuité écologique (nombre de points limitants)	13	14	24	51
Restauration de la continuité écologique (km cours d'eau de cloisonne)	13	5,9	27,6	46,5
Conciliation moulins / ouvrages (nombre de sites)	21	4	37	62
Conciliation plan d'eau (nombre de sites)	16		44	60
Mise en défens des berges du bétail (km berges)	12,8	1,5	12,3	26,6
Gestion de la végétation (km berges)	5	2	0,9	7,8
Conciliation gestion différenciée de la ripisylve (km berges)			19	19
Gestion des embâcles (nombre de points)	7	8	23	38
Gestion des espèces exotiques envahissantes (nombre de sites)	5	7	31	43
Inventaire réseau hydrographique (km cours d'eau)	10,4		14,8	25,2
Actions zones humides (ha)	171	92	500	762

L'ensemble des dépenses liées à ces actions est estimé à 4 230 500 € TTC sur 10 ans (animation comprise).

Déduction faite des aides (de 50 à 70 % selon les actions), le reste à charge pour le SBAISS (environ 1 650 000 € TTC sur 10 ans) sera financé par les participations des 3 EPCI membres (25,45 % pour Cœur de Charente). Ainsi, la participation pour Cœur de Charente sera de 42 702,89 € en 2024 (soit 1,89 €/habitant de la communauté de communes).

Au sein du débat

JBeau : pas d'accord sur action majeure du syndicat : assurer la continuité écologique du flux des rivières (destruction des seuils des moulins), alors que l'on ne fait rien pour éliminer les embâcles et entretenir les abords.

Ex : sur l'argentor, on 14 moulins qui pourraient faire de l'hydro-électricité.

JHamon : pas d'accord non plus sur le refus de curer les fossés (change l'orientation des terres agricoles sur les zones concernées).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- à la majorité s'abstient sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins Argentor, Lizonne et Son-Sonnette ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 1 Contre : 1 Abstention : 14

Emis le 08/04/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 10/04/2024

Fait et délibéré les mêmes an, mois et jour que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire, Didier CHAMPALOUX

